



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.46

4 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 46e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 21 novembre 1990, à 15 heures**Président :**M. MOUSSA
(Vice-Président)

(Egypte)

Situation économique critique en Afrique [152] (suite)

- a) Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- b) Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains
- c) La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

e) Projets de résolution

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [15] (suite)

b) Election de 18 membres du Conseil économique et social

En l'absence du Président, le Vice-Président, M. Moussa (Egypte), assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 152 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

- a) PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990
- b) RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS
- c) CHARTE AFRICAINE DE LA PARTICIPATION POPULAIRE AU DEVELOPPEMENT ET A LA TRANSFORMATION
- d) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.20, A/45/L.21 et Corr.1, A/45/L.22)

M. KUDRIAVTSEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Parmi les problèmes concernant la création d'un ordre mondial abordable et juste, la place d'honneur est réservée à la mise en place d'un dialogue constructif sur les voies et moyens permettant de remédier à la situation économique critique en Afrique. La recherche d'une solution efficace à ce problème, qui présente de nombreux aspects, est un impératif humain et une nécessité économique dans le monde interdépendant d'aujourd'hui. Il nous semble en particulier que nous devrions discuter de la mise en oeuvre de méthodes et de pratiques éprouvées pour résoudre ce problème et, en même temps, nous devrions poursuivre notre recherche de nouveaux moyens permettant aux pays africains d'intensifier leurs efforts aux plans national, régional et sous-régional pour surmonter leur sous-développement économique. Nous devrions également parler du renforcement de l'efficacité de l'appui de la communauté internationale aux efforts de ces pays et de la création des conditions intérieures leur permettant de s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie mondiale.

Cette année est particulièrement importante pour les peuples africains. Trente années se sont écoulées depuis que le processus de leur accession à l'indépendance s'est vraiment engagé. Mais la liberté ne peut être totale que lorsqu'elle repose sur l'indépendance économique, et il faut reconnaître que,

M. Kudriavtsev (URSS)

malheureusement, la situation économique critique du continent persiste. Elle est aggravée par le lourd fardeau de la dette extérieure des pays africains, par la dynamique défavorable des prix mondiaux des produits de base, par les fortes fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, et par les obstacles artificiels aux échanges internationaux. Il faut également mentionner que les efforts visant à surmonter la crise à l'échelon national n'ont pas toujours été appropriés et efficaces.

Dans ces conditions, la délégation soviétique estime que les problèmes économiques des pays africains doivent être résolus dans le contexte d'autres problèmes mondiaux, en tenant compte des nouvelles possibilités résultant de l'amélioration de la situation internationale, du processus de désarmement réel qui est maintenant lancé, et de la nécessité de préserver et rétablir l'environnement de manière à pouvoir accorder une importance plus grande aux aspects sociaux du développement.

L'Union soviétique appuie la volonté des pays africains de surmonter leur situation économique critique. Elle appuie leurs efforts visant à créer les conditions intérieures permettant la reprise de la croissance économique en tant que base du développement progressif et du progrès social. A notre avis, le facteur le plus important à cet égard est l'utilisation rationnelle des ressources intérieures et extérieures, la stimulation des types d'activité économique les plus efficaces et la diversification de la production.

En ce qui concerne des questions importantes telles que l'autosuffisance alimentaire et la création d'infrastructures pour la production et le transport, une coopération interrégionale permet de les régler en grande partie. Ainsi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Malawi et le Rwanda ont réussi, grâce à la mise en commun de leurs efforts, à augmenter sensiblement leur production agricole, ce qui leur a permis non seulement de satisfaire leurs propres besoins, mais en outre de constituer des réserves qui pourront, là où des infrastructures existent, être utilisées pour alléger la situation alimentaire critique dans d'autres pays africains. Le renforcement de la coopération régionale pour encourager la spécialisation de la production, et une coopération plus étroite dans le domaine de la production agricole et du stockage et de la transformation des produits agricoles auraient à terme des effets extrêmement bénéfiques.

M. Kudriavtsev (URSS)

Tout en préconisant une internationalisation des approches du problème de la dette, y compris de la dette des pays africains, l'Union soviétique estime nécessaire de commencer immédiatement à travailler en vue d'un accord sur les principes généraux à appliquer pour traiter du problème de la dette. Cela passe par la création de cadres politiques pour des négociations concrètes ultérieures entre créanciers et débiteurs permettant de différencier les méthodes et de procéder au cas par cas. Dans ce processus, les mécanismes multilatéraux de coordination de l'aide et du règlement de la dette pourraient jouer un rôle important, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. En adoptant cette approche conceptuelle, l'Union soviétique prend des mesures concrètes dans le contexte des relations bilatérales entre Etats pour alléger le fardeau de la dette des pays africains subsahariens, surtout des pays les plus démunis d'entre eux.

Nous tenons à préciser que les problèmes de transition auxquels est confronté notre pays sont certainement complexes, tout comme la restructuration radicale de nos mécanismes économiques intérieurs et extérieurs et du système économique dans son ensemble, mais aucun de ces facteurs ne nous amènera à diminuer l'attention que nous portons à l'Afrique. Bien au contraire, la libération de notre énorme potentiel économique grâce à l'introduction à une large échelle de mécanismes de l'économie de marché créera à terme de nouvelles opportunités pour les relations commerciales et économiques avec les pays de ce continent et assurera la flexibilité et la rationalisation indispensables et la réceptivité nécessaire aux réalités du monde d'aujourd'hui en mutation rapide.

Grâce à la levée des barrières et obstacles artificiels de l'administration centralisée, la coopération économique entre l'Union soviétique et les pays en développement en Afrique et ailleurs deviendra plus efficace et, partant, plus conforme aux intérêts des deux parties et plus favorable au bien-être de l'homme. L'Union soviétique est prête à contribuer aux efforts visant à régler les problèmes des pays africains, tant au plan bilatéral que multilatéral, en utilisant à cette fin tous les moyens à sa disposition et en tenant compte des réalités des processus qui se déroulent dans l'économie de l'Union soviétique et de nos partenaires.

La coopération commerciale et économique soviéto-africaine fera davantage appel au secteur privé des pays africains et à de nouveaux éléments des activités économiques extérieures de l'Union soviétique tels que des entreprises et des

M. Kudriavtsev (URSS)

coopératives indépendantes. De toute évidence, les deux parties pourraient bénéficier d'un plus grand accès aux crédits commerciaux pour financer des projets dans des pays africains.

Traditionnellement, la formation est un aspect important de notre coopération. Des établissements soviétiques d'enseignement secondaire et supérieur ont formé plus de 40 000 spécialistes dans différents domaines de l'économie des pays africains. Quelque 12 000 spécialistes soviétiques se trouvent actuellement en Afrique. Huit cents d'entre eux y sont détachés à titre gratuit par le biais du Fonds pour l'Afrique. Il va sans dire que cet aspect de nos relations avec l'Afrique ne diminuera pas dans les années à venir. L'Union soviétique a même l'intention d'y consacrer une attention accrue.

En conclusion, j'voudrais dire qu'afin de renforcer les efforts complémentaires au plan national, bilatéral ou multilatéral dans l'intérêt du développement socio-économique et de l'harmonisation des droits et devoirs complémentaires des pays développés et en développement, le facteur de la protection de l'environnement doit être dûment pris compte. Nous estimons que si les pays africains suivent les orientations et s'ils œuvrent de concert avec la communauté mondiale, ils seront en mesure de surmonter leur crise économique. Le chemin ne sera pas facile, et ces pays ne pourront l'emprunter qu'en s'associant dans un effort commun, en faisant preuve de persévérance et de patience, et en acceptant, si nécessaire, des compromis. L'Union soviétique pour sa part fera tout ce qu'elle pourra pour leur faciliter la tâche.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Africains supportent plus que leur part des malheurs du monde. Les guerres, la famine et les maladies les frappent avec une fréquence effrayante. Une misère généralisée sur le continent semble bien ancrée, surtout après la décennie généralement décevante des années 80. Il y a des lueurs d'espoir, quelques-unes là où l'on ne s'y attendrait pas, mais les perspectives à court terme pour l'Afrique sont décidément confuses.

Les Etats-Unis estiment qu'il importe d'intervenir sur ce point de l'ordre du jour concernant la situation économique critique de l'Afrique. Les Etats-Unis demeurent l'un des donateurs principaux aux efforts de développement en Afrique. Grâce au Fonds de développement pour l'Afrique, en vertu de notre législation sur l'assistance étrangère, nous prévoyons quelque 800 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 1991, somme qui dépasse d'environ 200 millions le montant total de l'an dernier. Ce montant ne comprend pas l'aide alimentaire, domaine où les Etats-Unis sont encore le plus grand donateur. Notre engagement à l'égard de l'Afrique reste donc constant malgré les préoccupations face aux demandes concurrentielles pour de nouvelles ressources découlant des événements survenus en Europe orientale.

Les problèmes de l'Afrique sont essentiellement ceux des pays les moins avancés. Néanmoins, certains problèmes sont propres à la situation africaine. Des problèmes de diversification des produits de base, d'intégration régionale, de disponibilité de crédits et de terres, de privatisation, le rôle de la femme, et la participation populaire à la vie tant économique que politique, tout cela présente une importance particulière pour l'Afrique.

Ces problèmes sont tous traités dans la Charte africaine, élaborée à Arusha en février 1990, qui consacre une attention toute particulière à la nécessité d'une participation populaire en tant que fin en soi et moyen d'assurer un bon gouvernement et une prospérité économique. Nous félicitons les participants à la Conférence d'Arusha d'avoir reconnu avec courage la primauté des institutions démocratiques dans le processus de développement économique. Un corollaire au plaidoyer de la Charte pour de telles institutions est son appui à des organisations populaires telles que les unions rurales de crédit, et à des organisations non gouvernementales africaines. Ce qui est plus important encore, c'est la reconnaissance du caractère inviolable des droits fondamentaux de l'homme, y compris la liberté de la presse. Nous appuyons fermement les conclusions de la Charte dans ces domaines.

M. Moore (Etats-Unis)

L'un des droits fondamentaux soulignés dans la Charte est le droit de la femme à un traitement équitable sur le plan juridique. Les femmes en Afrique ont depuis longtemps assumé des responsabilités vitales, agissant en tant que productrices, mères, mobilisatrices actives au sein de la communauté et gardiennes de la culture. La Charte a raison de noter que le moment est venu de reconnaître cette contribution des femmes, ainsi que les circonstances particulières dans lesquelles elles évoluent dans le contexte de la planification du développement.

En abordant les problèmes de la planification du développement cet automne, de nombreux représentants ont souligné l'importance d'une stratégie de développement à caractère humanitaire. Bien que cette notion puisse se prêter à un certain nombre d'interprétations, il est évident qu'un type de stratégie qu'elle exclut est l'allocation de sommes importantes aux forces militaires. Ces dépenses vont directement à l'encontre des objectifs du développement économique, parce qu'elles entraînent trop souvent une destruction massive et, du même coup, mobilisent des ressources qui pourraient être consacrées à des investissements productifs ou répondre à des besoins essentiels de l'homme. L'importance de réduire les dépenses militaires excessives est consignée dans la Charte africaine qui demande à tous les pays africains de réorienter les budgets de défense vers des programmes de développement.

Au lieu d'un affrontement régional, la Charte propose une coopération régionale. C'est là une idée opportune. Il ne fait pas de doute que la lenteur du développement économique en Afrique est due en bonne partie à la dimension relativement restreinte des marchés intérieurs, conjointement avec la difficulté de faire des affaires au-delà des frontières nationales. Beaucoup d'activités économiques récentes ont montré l'importance pour les industries naissantes d'avoir accès à un marché intérieur assez important. Le succès de la Communauté européenne et d'autres unions tarifaires atteste une fois de plus des bénéfices économiques de l'abaissement des barrières commerciales et de bons moyens de transport et de communication intrarégionaux.

Bien que la Charte africaine soit à la fois novatrice et perceptive, ma délégation estime qu'il y subsiste certains problèmes quant à son approche des ajustements structurels. Nous comprenons qu'il est très difficile de faire un ajustement structurel, mais le cadre alternatif africain pour les programmes d'ajustement structurel préconisés par la Charte nous semble fondé sur certaines

M. Moore (Etats-Unis)

hypothèses contestables. L'une d'entre elles est que les solutions aux problèmes économiques par des marchés libres ne sont pas, comme aux autres parties du monde, applicables à l'Afrique. Un corollaire de cette hypothèse est la notion que le contrôle par l'Etat des prix et de la distribution est plus justifié dans le contexte africain qu'ailleurs. Au cours des trois dernières décennies, ces idées ont mené, à différentes époques, à l'apparition de marchés noirs importants et à des distorsions et des inefficacités dans les secteurs officiels des économies intérieures.

Une autre hypothèse problématique qui sous-tend le cadre est que les institutions financières internationales ne tiennent pas suffisamment compte des conséquences humaines des programmes d'ajustement structurel. S'il est vrai que la réforme économique exige souvent une augmentation, que nous espérons à court terme, des prix relatifs des produits alimentaires et du chômage, et s'il est même vrai que certains efforts de réforme ont été maladroits par le passé, il est clair maintenant que tant le Fonds monétaire international (FMI) que la Banque mondiale tiennent particulièrement compte de l'impact humain de l'ajustement structurel et essaient d'orienter leurs efforts d'assistance en conséquence. Il existe maintenant un certain nombre d'expériences et d'études positives, en Afrique et ailleurs, qui démontrent l'efficacité de programmes de ce genre.

Pour de nombreuses nations africaines, le commerce des produits primaires constitue encore la part la plus importante des recettes d'exportation, malgré les efforts de diversification. C'est souvent une affaire dangereuse car la demande des matières premières tend à manquer d'élasticité. Les prix de ces produits sont donc sensibles à des fluctuations de l'offre. C'est en invoquant cette volatilité des prix et, parfois, la détérioration des termes de l'échange comme justification, que certains pays producteurs sont entrés dans des cartels de fournisseurs. De tels accords ont, de façon générale, échoué.

Alors que les perspectives à court terme pour le continent africain sont en effet inquiétantes, la Charte africaine et le Rapport sur les problèmes des produits de base encouragent les dirigeants africains à adopter une approche plus ouverte et créative pour résoudre les problèmes les plus urgents de la région. Les Etats-Unis, pour leur part, continueront leurs efforts de longue date pour assurer une coopération et une assistance aux pays en développement du continent.

Mme CHAN (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Les observateurs attentifs du développement se sont sûrement posé la question de savoir pourquoi certains pays ou continents avaient réussi leur développement économique alors que d'autres avaient échoué. A première vue, on est tenté de penser que l'histoire de l'Afrique devrait être celle d'un grand succès. C'est un continent riche, abondamment pourvu de ressources naturelles et humaines.

Les Etats africains se sont eux-mêmes attaqués à ce problème. C'est ainsi qu'en 1980, l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos. En juillet 1985, après un examen de l'application du Plan de Lagos, l'Assemblée a adopté le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990. En 1987, l'Assemblée générale a adopté la Position commune concernant la crise de la dette extérieure de l'Afrique. Malgré ces efforts et d'autres efforts, l'Afrique demeure le continent le moins développé et le plus pauvre au monde. Aujourd'hui, la plus grande partie des pays les moins avancés du monde se trouve en Afrique, où leur nombre est passé de 14 en 1979 à 28 en 1990. Comme le Président Masire du Botswana l'a déclaré récemment lors de la Conférence de Maastricht sur l'Afrique :

"Le rythme du développement dans la plupart des pays africains s'est détérioré au cours de la dernière décennie et, dans certains cas, le déclin a atteint des proportions effrayantes."

Les facteurs qui sous-tendent la situation économique très sombre de l'Afrique sont bien documentés. Des facteurs aussi bien internes qu'externes ont contribué à la stagnation économique de l'Afrique. Au nombre de ces facteurs figurent la dépendance des économies africaines d'un petit nombre de produits de base agricoles et minéraux; l'effondrement des prix de ces produits ces dernières années; le manque d'accès des marchandises et des produits africains aux marchés des économies développées; la dette extérieure importante de l'Afrique comparée à son produit national brut total; la croissance démographique rapide, qui a devancé la croissance économique du continent; la sécheresse et la famine, qui ont affecté de nombreux pays; et la faiblesse des courants d'investissement.

La fin de la guerre froide ne s'est pas accompagnée de l'assurance d'une plus grande assistance financière aux pays africains. Au contraire, elle a fait naître un sentiment d'inquiétude très répandu parmi les pays africains, comme d'ailleurs parmi d'autres pays en développement également, qui redoutent que l'Occident

Mme Chan (Singapour)

concentre son assistance financière et ses courants d'investissement en Europe de l'Est, au détriment de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie. Le volume de l'aide et la rapidité avec laquelle elle est organisée par les pays occidentaux industrialisés au profit des économies de l'Europe de l'Est - comparés à la lenteur des mesures d'allégement de la dette et des apports de ressources dont l'Afrique a désespérément besoin - ne font qu'aviver ces craintes. La crise du Golfe et l'augmentation de la facture des importations de pétrole qui en résulte n'ont fait qu'exacerber la situation des pays africains.

La situation économique grave à laquelle fait face le continent africain devrait être examinée en tant que question de la plus haute priorité inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies. Ne pas le faire serait moralement irresponsable. En outre, étant donné l'interdépendance des nations, si l'Afrique devait continuer de glisser vers une pauvreté encore plus grande, il est à peu près certain que cela aurait des conséquences néfastes pour la communauté internationale tout entière. D'un point de vue plus positif, le redressement économique de l'Afrique peut être profitable non seulement pour ses citoyens mais pour le reste du monde également. Avec ses vastes ressources naturelles et une population totale d'environ 650 millions d'habitants, l'Afrique a un potentiel largement inexploité à offrir au reste du monde. Une Afrique prospère pourrait, par un effet multiplicateur, favoriser la croissance économique mondiale en offrant des marchés nouveaux et inexploités ainsi que des possibilités à de nouveaux investissements venant du Nord.

La réalisation du redressement économique et du développement en Afrique dépend autant de politiques nationales que d'un environnement extérieur favorable. Pour favoriser l'accélération du développement, toute amélioration de l'environnement extérieur devrait comprendre notamment un accroissement de l'apport net de ressources, une amélioration du niveau des prix des produits de base exportés par l'Afrique vers les marchés mondiaux, des termes de l'échange favorables - notamment un accès croissant aux marchés des pays industrialisés - et une réduction de la dette extérieure de l'Afrique. On ne peut pas s'attendre à ce que l'Afrique augmente ses exportations agricoles et non agricoles ou qu'elle fasse des progrès importants dans ses efforts de diversification si ses produits ne peuvent avoir accès aux marchés des pays industrialisés. La réussite des

Mme Chan (Singapour)

négociations de l'Uruguay Round est donc vitale pour le redressement économique de l'Afrique. De même, si des mesures à long terme ne sont pas prises pour réduire la dette de l'Afrique, le continent aura du mal à enregistrer une croissance économique. A cet égard, la position adoptée par certains pays industrialisés - l'annulation de la dette due au titre de l'aide publique au développement par les pays les moins avancés, dont la plupart sont des pays africains - est encourageante.

En même temps, les pays africains devraient entreprendre des réformes de politique nationale pour accélérer leur redressement économique. En réalité, de nombreux pays africains ont déjà commencé à procéder à des changements structurels fondamentaux de leurs économies. En fait, la plupart d'entre eux reconnaissent que le développement de l'Afrique est une responsabilité qui incombe au premier chef à ses populations et à ses dirigeants. Les questions en suspens concernent la nature des changements nécessaires et les moyens de les réaliser. Une chose est claire : aucune réforme de politique nationale ne peut marcher à moins d'être d'inspiration nationale. Dans ce contexte, il convient de relever que les dirigeants africains se sont efforcés de faire reposer leurs propres économies sur une base sûre en adoptant des mesures d'ajustement structurel. A ce jour, plus de 30 pays africains ont adopté des programmes d'ajustement structurel sous une forme ou sous une autre. L'adoption de ces mesures s'est faite à un coût social et économique énorme et en prenant de grands risques politiques. Leurs efforts doivent être loués et devraient bénéficier d'un appui approprié de la part de la communauté internationale.

A l'instar de nombreux Etats Membres des Nations Unies, Singapour aimerait voir s'instaurer un ordre mondial de justice et d'égalité dans cette époque de l'après-guerre froide. C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts déployés par les Nations Unies pour aider l'Afrique à réaliser son redressement et sa croissance économiques. Nous sommes prêts également, bien que modestement, à partager notre expérience en matière de développement avec les pays africains intéressés, ainsi qu'à coopérer avec eux par le biais de la coopération économique entre pays en développement et de la coopération technique entre ces pays. Nous partageons le point de vue exprimé par M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, lors de la conférence Paul Hoffman qui a eu lieu récemment à New York, à savoir que

Mme Chan (Singapour)

"La majorité écrasante des Africains sont des gens qui travaillent durement et qui veulent être maîtres de leur propre vie et améliorer leurs conditions de vie. Dans cet esprit, les problèmes de développement de l'Afrique ne sont pas insurmontables. Ils peuvent être surmontés. Moyennant la création d'un environnement politique favorable, la planification et la prévoyance voulues, le peuple africain est capable de réaliser son développement économique dans les années 90 et de relever les défis du siècle prochain avec confiance."

Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour nous offrent l'occasion importante de dresser le bilan du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique un an avant son examen final. Nous espérons que ces délibérations et l'examen final que nous entreprendrons l'année prochaine engendreront des propositions plus concrètes et davantage orientées vers l'action, qui aboutiront au redressement économique de l'Afrique et prépareront le continent aux défis qui l'attendent. Le peuple de l'Afrique le mérite.

M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Le Groupe des 77, que j'ai l'honneur de présider cette année, fidèle aux aspirations de développement et de bien-être des pays qui le composent, se doit de participer à cette séance de l'Assemblée générale consacrée au point 152 de son ordre du jour pour exprimer son ferme appui et sa solidarité envers les pays africains qui participent au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

Aujourd'hui plus que jamais, en raison de l'interdépendance croissante des relations internationales, aucun pays ne peut ignorer les efforts de tout autre pays et encore moins d'un groupe important de pays, qui essaient de surmonter leurs déboires économiques et de sortir du sous-développement. Cela est d'autant plus évident que nous savons que différents pays africains ont été et sont encore victimes de catastrophes naturelles de grande ampleur et de longue durée qui, non seulement sapent les bases sur lesquelles doit reposer leur développement, mais entraînent également des souffrances humaines sans précédent dont on ne peut pas ne pas tenir compte à notre époque.

La majorité des pays du Groupe des 77, appauvris à un degré sans précédent, sont engagés dans une lutte dramatique et pleine de sacrifices pour vaincre leur pauvreté et leur sous-développement. Pour cette raison, nous ne pouvons faire autrement que de nous associer aux aspirations légitimes des pays africains, qui sont aussi les aspirations de tous les pays en développement, et c'est pourquoi nous appuyons pleinement la poursuite des objectifs énoncés dans le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Nous voici à la cinquième et dernière année du Programme. Il est normal qu'un délai ait été fixé, de façon forcément arbitraire, et ce délai expire cette année. Mais nous devons nous demander si, au cours de cette période, les buts et objectifs à l'origine du Programme ont été atteints. En d'autres termes, pouvons-nous dire, au moment où s'achève le Programme d'action, que le sous-développement, en raison duquel ce programme a été créé, a cessé lui aussi d'exister? Nous devons nous demander si ce programme a réellement contribué au redressement et au développement de l'Afrique, ou s'il a au moins donné un élan suffisant pour déclencher la relance de l'économie et le développement autonome des pays du continent africain.

Malheureusement, nous croyons que tel n'est pas le cas, car si nous comparons les objectifs du Programme d'action avec les résultats obtenus après cinq brèves années et si nous comparons ces résultats avec les besoins encore si évidents des

M. Navajas Mogro (Bolivie)

peuples africains, nous sommes obligés de constater qu'il n'y a pas lieu d'être optimiste. Selon les données de la Banque mondiale, on a seulement enregistré, au cours des deux dernières années, une faible reprise inégale. Mesurée en termes économiques en fonction du revenu par habitant, cette faible reprise que reflètent les statistiques, n'a guère d'intérêt comparée à la situation réelle qui, dans le meilleur des cas, est une situation de stagnation, sinon de recul.

De plus, nous voyons avec inquiétude les nuages menaçants qui s'amoncellent au-dessus des pays en développement et, en particulier, des pays à faible revenu, par suite de la crise du Golfe. Nous croyons qu'il est indispensable de procéder à une évaluation approfondie du Programme d'action à la lumière des besoins insatisfaits, du développement insuffisant et de la coopération internationale pour le développement de l'Afrique qui devra se poursuivre après la date arbitraire de 1990.

Examinons la situation actuelle décrite avec précision par les orateurs qui m'ont précédé, et en particulier par l'Ambassadeur d'Ouganda. Il est bon de rappeler que seulement 23 % des Africains ont accès à de l'eau potable, qu'il n'y a qu'un seul médecin par 24 000 habitants et que la mortalité infantile a atteint un niveau alarmant. Il faut également rappeler que la plupart des pays à faible revenu, sur lesquels pèsent le très lourd fardeau de la dette, se trouvent en Afrique et que 28 des 43 pays les moins avancés appartiennent au continent africain.

Il est donc essentiel de redoubler d'efforts pour remédier à cette situation injuste et d'agir ainsi dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en septembre dernier à Paris.

Dans ce contexte, il est nécessaire et primordial de trouver une solution rapide et durable au problème accablant de la dette extérieure et au problème des produits de base, notamment en ce qui concerne les prix et l'accès aux marchés d'exportation.

Il convient de souligner que parmi les éléments nécessaires au développement et à la relance dans le cadre du Programme d'action et du processus de développement, le commerce international occupe une place de première importance. Les possibilités pour les pays de vendre leurs produits de base sans autres restrictions que celles résultant de leur propre productivité, compte tenu du lien entre développement et commerce, ont fait l'objet d'une étude effectuée par un

M. Navajas Mogro (Bolivie)

groupe d'experts créé par le Secrétaire général à la demande de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le rapport des experts a été bien accueilli et il contient des recommandations qui seront utiles si elles sont suivies et appliquées comme il convient. Il faut donc faire en sorte qu'elles soient appliquées en prenant pour cela les moyens appropriés, tout en comblant les quelques lacunes que présente ce rapport.

La région africaine s'est engagée à favoriser la participation populaire au processus de développement et de transformation, sur la base de son énorme potentiel humain qui constitue sans aucun doute le principal pilier de son développement, comme le reconnaît la Charte africaine pour la participation populaire au développement et à la transformation adoptée à Arusha.

S'agissant des efforts faits pour assurer la mise en oeuvre adéquate du Programme d'action, il convient de rendre hommage au Secrétaire général qui a tout fait pour obtenir des organisations internationales qu'elles apportent leur soutien au Programme. Au nom du Secrétaire général, le Directeur général de l'OUA préside un comité directeur auquel participent activement l'Organisation de l'unité africaine et les organisations non gouvernementales.

Le Programme d'action ne doit pas être considéré comme un moyen à court terme de gérer la crise, mais comme un catalyseur à long terme du développement de tout un continent. Nous croyons que cette idée et cette perspective doivent orienter les débats sur cette importante question dans l'exercice d'évaluation que nous avons entrepris. C'est pourquoi nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'action ne rendra pas seulement compte de ce qui a été fait dans le passé, mais qu'il contiendra aussi des directives et des recommandations sur le genre d'appui dont l'Afrique a besoin et qu'elle espère obtenir des organisations internationales et de la communauté internationale pendant le reste de la décennie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question.

L'examen des projets de résolution A/45/L.20, A/45/L.21 et Corr.1 et A/45/L.22 aura lieu à une date qui sera annoncée ultérieurement.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX

b) ELECTION DE 18 MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi que les représentants se le rappellent, à sa 41e séance plénière, vendredi 16 novembre, l'Assemblée a élu 17 membres du Conseil pour un mandat de trois ans prenant effet au 1er janvier 1991.

Le résultat du troisième tour de scrutin libre effectué au cours de cette séance n'ayant pas été concluant et un siège restant toujours à pourvoir par le groupe des Etats d'Asie, nous allons procéder au premier tour de scrutin libre. Ce cinquième scrutin a lieu conformément à l'article 94 du règlement.

Je rappellerai à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 94, les voix peuvent se porter sur tout membre éligible du groupe des Etats d'Asie. Les membres du groupe des Etats d'Asie non éligibles sont ceux qui sont déjà membres du Conseil économique et social, tout comme ceux qui ont été élus le 16 novembre 1990. Les noms des membres non éligibles au présent scrutin sont : Bahreïn, Chine, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Japon, Jordanie, Malaisie, Pakistan et Thaïlande.

Je donne la parole au représentant de Chypre qui souhaite faire une déclaration.

M. NAVROMMATIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Sur instructions de mon gouvernement, je voudrais annoncer que Chypre a décidé de ne plus se présenter à l'élection au siège restant à pourvoir au Conseil économique et social. Nous retirons donc notre candidature - et si je puis me permettre de le préciser dans le cadre d'une élection libre - au bénéfice d'un pays voisin et ami, la République arabe syrienne.

En fait, vendredi dernier, lors de la première séance de scrutin, nous souhaitions une suspension de séance pour demander des instructions concernant notre retrait. Nous pensions en effet que nous ne devions pas nous maintenir et apparaître comme nous opposant à la République arabe syrienne, pays ami, appuyé par le groupe des Etats d'Asie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Chypre pour son esprit de coopération.

Je donne la parole au représentant du Myanmar.

M. TUN (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Comme les délégations le savent, le Myanmar était candidat au poste à pourvoir au Conseil économique et social lors des élections du vendredi 16 novembre. Notre candidature avait été présentée avec la conviction que nous pourrions contribuer efficacement aux travaux de cet important organe et parce que nous n'avions jamais eu l'occasion de faire partie du Conseil depuis notre admission aux Nations Unies, en 1948. Etant donné qu'un seul poste reste à pourvoir aujourd'hui et que la République arabe syrienne est l'unique candidat soutenu par le groupe des pays d'Asie, nous souhaitons réaffirmer notre appui à ce pays ami et annoncer le retrait de notre candidature.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude et nos remerciements à toutes les délégations qui ont appuyé notre candidature.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Myanmar pour son esprit de coopération.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Conformément au règlement de l'Assemblée générale, j'aimerais interrompre quelques instants la procédure de vote pour remercier les Ambassadeurs de Chypre et du Myanmar d'avoir retiré leur candidature en faveur de la République arabe syrienne.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Compte tenu des déclarations des représentants de Chypre et du Myanmar, nous allons maintenant procéder au premier tour de scrutin illimité.

Les bulletins de vote vont être distribués.

Je demanderais aux représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom du pays faisant partie du groupe des Etats d'Asie pour lequel il souhaite se prononcer. Les bulletins portant soit plus d'un nom, soit le nom d'un Etat situé hors de la région, soit le nom d'un Etat non éligible seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Panov (Bulgarie), M. N'Cho (Côte d'Ivoire), M. Conmy (Irlande) et Mme Dreyfus (Nicaragua) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 16 h 35.

Le **PRÉSIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

<u>Bulletins déposés :</u>	146
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	146
<u>Abstentions :</u>	6
<u>Nombre de votants :</u>	140
<u>Majorité requise des deux tiers :</u>	94
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
République arabe syrienne	131
Chypre	5
Koweït	1
Mongolie	1
Myanmar	1
Arabie saoudite	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la République arabe syrienne est élue membre du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1991.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je félicite la République arabe syrienne, qui vient d'être élue membre du Conseil économique et social, et je remercie les scrutateurs de leur aide.

L'Assemblée vient ainsi d'achever l'examen du point 15 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 40.